

Québec, le 5 juillet 2006

À l'intention des développeurs de logiciels – Médecine

**Nouvelle version de certains fichiers valideurs dans le cadre de l'Annexe 40
et
liste de codes d'acte non soumis à la rémunération différente**

À la suite d'une révision des documents de l'annexe 40, des ajustements ont été apportés dans les fichiers valideurs suivants : SPACCABI, SPACETAB, SPACMODI, SPACTARI et SPLISTMX. Les ajustements concernent principalement les points suivants :

- Le tarif du code d'acte 15218 est établi à 25 \$;
- Les codes d'acte 09203 et 09204 sont permis en médecine d'urgence;
- Les codes d'acte 15220 et 15221 sont justifiables en cabinet seulement.

D'autre part, sur un point totalement différent, veuillez tenir compte de l'avis suivant : À la suite d'une décision administrative et dans le contexte de la rémunération différente, il a été convenu avec les différentes parties que les codes d'acte 09708, 09724, 09725, 09891, 09892, 09893 et 09999 ne seront plus soumis à la rémunération majorée, et ce, à compter du 1^{er} août 2006.

Notez que les [fichiers valideurs modifiés](#) sont présentement disponibles dans le site Internet de la RAMQ. Si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au 418 682-5127, poste 4626 ou par Internet à l'adresse de courriel suivante : roger.gagnon@ramq.gouv.qc.ca.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle